



Succession immobilière parentale

Par **leblanc francis**, le **06/11/2018** à **12:32**

Bonjour,

Ma mère de 85 ans possède une maison de campagne. Je suis propriétaire à 30 % de l'immobilier de ma mère. J'envisage de faire une extension de 40 m² environ (avec permis de construire) car ma mère n'en a pas les moyens. Quel type d'acte administratif dois-je faire ? qui va payer les diverses taxes ? doit-on pour le futur déclarer l'estimation actuelle de l'immobilier ou attendre l'extension de la maison de campagne ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **06/11/2018** à **13:49**

Bonjour,

La question est à poser à votre notaire qui, spécialiste dans ce domaine, saura à même de trouver une solution acceptable par tous.